

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI

جامعة مولود معمري - تيزي وزو -

X.Ж.ΛΛ.ϙΧΙ+Θ.ϞΠΞΠΞΙVX°XΠ.ϙΞΙ

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



Tizi-Ouzou, le 30 Avril 2023

## Appel a candidature

Le Doyen de La FSHS invite les enseignants chercheurs, les étudiants non-salariés inscrits en doctorat deuxième Année et plus, ainsi que Les fonctionnaires du personnel administratif et techniques (ATS) qui ont postulé à un stage de perfectionnement, séjour scientifique de haut niveau et de participation à une manifestation scientifique sur la plate forme de l'université, que le dépôt des dossiers version papier se fera au niveau de leurs départements respectifs, selon les échéances suivants :

- La période du dépôt des dossiers est fixé **du Mardi 02/05/2023 au jeudi 11/05/2023.**
- L'étude des dossiers et le classement des **doctorants** doit se faire d'abord dans Les **CFD du 14 au 15 Mai 2023** puis transmis au CSD .
- Les **CSD** procèdent au classement des candidats entre la période du **16 Mai et 18 Mai 2023** et le classement doit être affiché **le 21 Mai 2023.**
- Les recours seront adressés à monsieur le doyen de la faculté sous couvert du chef de département pour étude et validation au **CSF** qui va se réunir le **jeudi 25 Mai 2023.**



## DOSSIER A FOURNIR

### 1- Stage de perfectionnement :

- Demande adressée à Monsieur le Doyen de la faculté.
- Attestation de travail, et une copie de l'arrêté de titularisation.
- Une inscription régulière, à compter de la deuxième inscription en doctorat pour les enseignants chercheurs, les chercheurs permanents préparant une thèse de doctorat.
- Une inscription régulière, à compter de la deuxième inscription pour les doctorants non-salariés.
- Projet de travail exhaustif, répondant aux exigences scientifiques et thématiques définies dans l'article 2 arrêté n° 1003 du 04 Aout 2022. (Pour les doctorants le projet de travail doit être signé par le directeur de thèse ou le co-directeur).
- Un adossement à un accord avec un établissement à l'étranger ou d'une institution universitaire ou de recherche reconnue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Une attestation de non affiliation à la CNAS pour les doctorants.



### 2- Séjour scientifique de haut niveau :

- Demande adressée à Monsieur le Doyen de la faculté.
- Attestation de travail, et une copie de l'arrêté de titularisation dans le dernier grade.
- Projet de travail exhaustif, répondant aux exigences scientifiques et thématiques définies dans l'article 2 arrêté n° 1003 du 04 Aout 2022.
- Déclaration sur l'honneur mentionnant le nombre de sorties dans le dernier grade.

### 3- Participation à une manifestation scientifique :

- Demande adressée au doyen de la faculté.
- Une acceptation de la communication du candidat (Invitation).
- Appel à communication avec la partie portant les frais d'inscription, s'il y a lieu.
- Copie de la communication avec une version numérique sur CD.
- Résumé de la communication.
- Pour le doctorant non-salarié présentation d'une inscription régulière à compter de la deuxième inscription.
- Pour les enseignants chercheurs et les chercheurs permanent préparant une thèse de doctorat, présentation d'une attestation de travail, de l'arrêté de titularisation et d'une inscription régulière, à compter de la deuxième inscription en doctorat.

**NB :**

- Le dépôt des dossiers se fera au niveau des départements d'appartenance pour les enseignants et les doctorants, et au niveau du vice décanat chargé de la poste graduation pour les ATS.
- Le candidat doit choisir soit le stage soit le PMS (Décision du conseil de direction de l'UMMTO du 26 avril 2023)
- Aucun dossier ne sera accepté après les délais.
- Tout dossier incomplet doit être rejeté par le chef de département.
- Le classement se fera avec les critères de la faculté déjà adoptés (Décision du conseil de direction de l'UMMTO du 26 avril 2023)